



STATISTIQUES ET INDICATEURS

LES ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 2^E TRIMESTRE 2022



→ 

Au 2^e trimestre 2022, on compte environ 325 900 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

LE NOMBRE D'ENTRÉES EN FORMATION AUGMENTE DE

1,5%

SUR UN AN

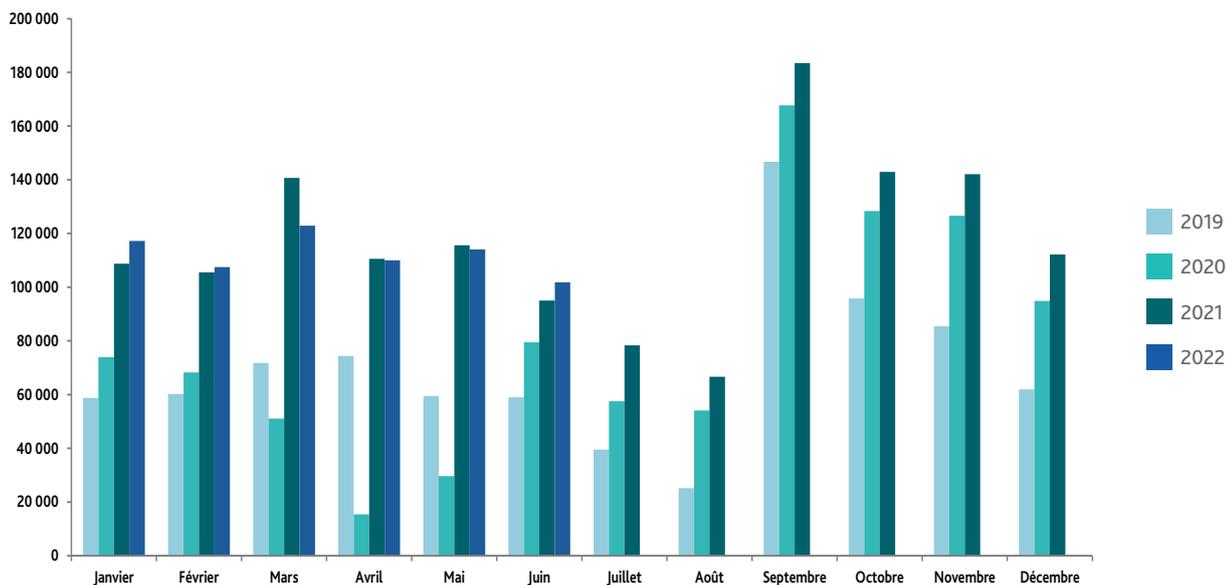
325 900 entrées en formation au 2^e trimestre 2022, en hausse de 1,5% sur un an

Entre avril et juin 2022, il y a eu 325 920 entrées en formation de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Le nombre d'entrées en formation enregistre une hausse de 1,5% sur un an et reste très nettement supérieur au niveau observé au 2^e trimestre 2019 (+69%).

La hausse observée sur un an s'explique encore par la progression des entrées en formations CPF autonome (+2%), qui compense la baisse de 15 % des entrées financées par une aide individuelle à la formation (AIF), mais aussi par la progression de 6% des entrées en action de formation conventionnée (AFC), de 21% en préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) et de 7% en action de formation préalable au recrutement (AFPR).

GRAPHIQUE 1 ENTRÉES EN FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI



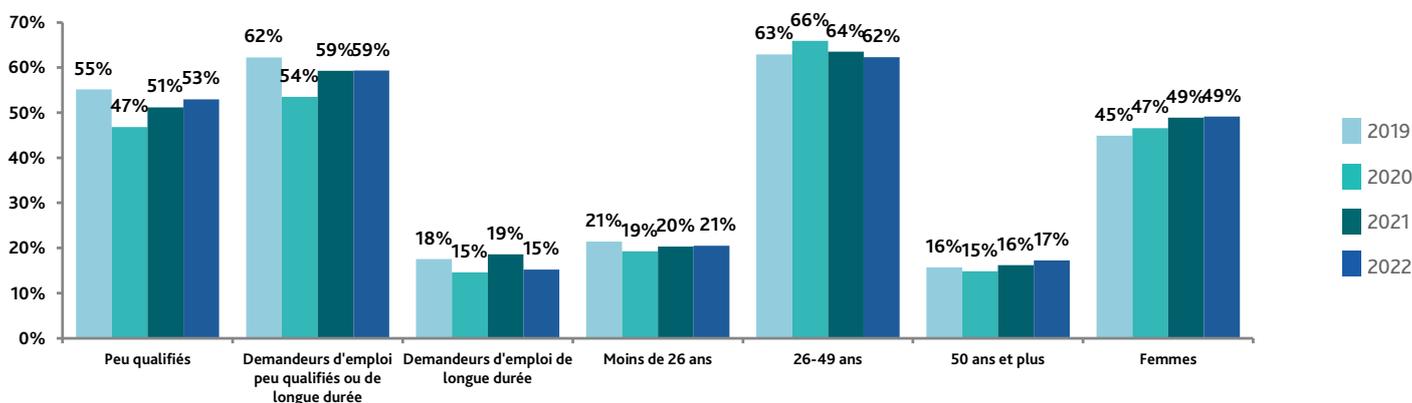
Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LA PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE DIMINUE DE 4 POINTS

Au deuxième trimestre 2022, 53% des entrants en formation sont des demandeurs d'emploi peu qualifiés, soit deux points de plus qu'en 2021 [cf. graphique 2]. Sur la même période, la part des demandeurs d'emploi peu qualifiés au sein des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) en recherche d'emploi est de 55%.

Par ailleurs, la part des chômeurs de longue durée est de 15%, en baisse de 4 points ; cette diminution reflète celle observée au sein de la DEFM (passage de 27% à 22% en un an). Plus d'un bénéficiaire d'une formation cinq a moins de 26 ans (+1 pt) ; cette part est nettement plus élevée que le poids des jeunes dans la DEFM (14%). La part des femmes reste stable (49%) et est proche de celle observée au sein de la DEFM (48%).

GRAPHIQUE 2 CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI ENTRANT EN FORMATION



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.
Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

48% DES ENTRÉES EN FORMATION MOBILISENT LE CPF AUTONOME

Au deuxième trimestre 2022, les formations CPF Autonome pèsent 48% du total des formations de demandeurs d'emploi [cf. tableau 1], soit 156 400 formations.

La part des formations financées, totalement ou partiellement, par Pôle emploi reste stable par rapport au deuxième trimestre 2021 : elle est de 31%. Cette part est en nette diminution depuis 2020, contrepartie de la montée en charge du CPF Autonome qui vient se substituer en partie aux formations de type AIF, financées par Pôle emploi. La part des formations financées via l'AFC reste stable (11%), soit autour de 37 900 entrées.

TABLEAU 1

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN FORMATION SELON LE TYPE ET L'OBJECTIF DE FORMATION

Répartition du nombre d'entrées en formation - par type de formation				
	2 ^e trimestre 2019	2 ^e trimestre 2020	2 ^e trimestre 2021	2 ^e trimestre 2022
Ensemble	100%	100%	100%	100%
Par type de formation				
AFC	13%	14%	11%	12%
AIF	38%	13%	10%	9%
POEI	3%	3%	2%	3%
AFPR	8%	6%	4%	4%
POEC	5%	3%	3%	3%
Conseil Régional	29%	21%	18%	18%
Autres formations (Agefiph, etc.)	4%	3%	3%	3%
CPF autonome		37%	48%	48%
Par objectif de formation				
Certification	30%	38%	40%	40%
Professionalisation	17%	14%	10%	10%
Pré-qualification	4%	3%	4%	4%
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	11%	9%	6%	7%
Remise à niveau, savoir de base, initiation	9%	8%	10%	9%
Mobilisation, aide au projet professionnel	4%	5%	5%	5%
Perfectionnement, élargissement des compétences	13%	16%	18%	15%
Formation à la création d'entreprise	5%	6%	5%	9%
Autres	8%	1%	1%	0%

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

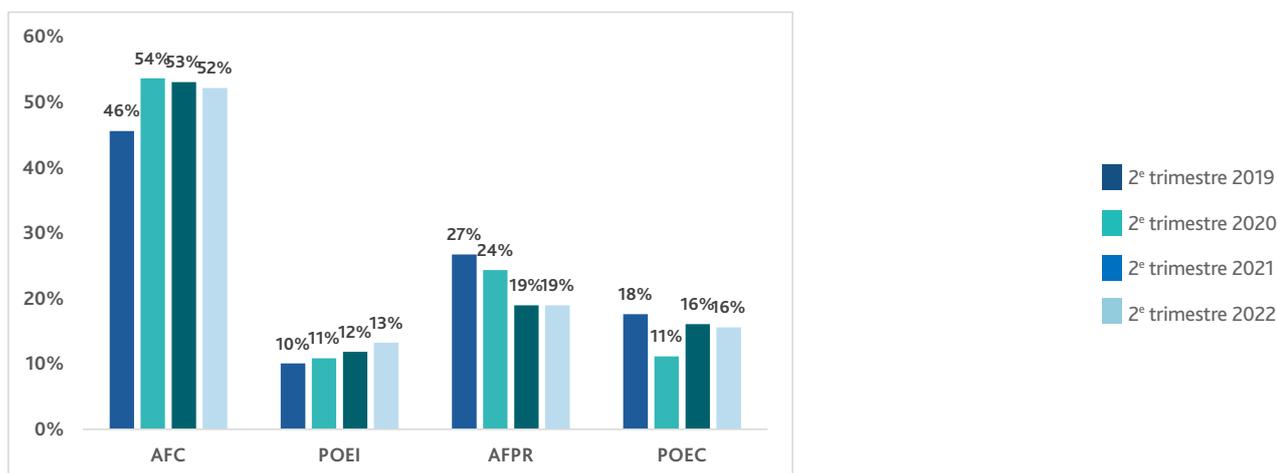
Les entrées en formation pour objectif de certification sont stables sur un an, elles représentent quatre formations sur 10. La part des entrées pour perfectionnement, élargissement des compétences diminue sur un an (-3 pts par rapport à 2021) et celle des entrées en formation visant la création d'entreprise est en hausse (+4 pts). Celles des formations de remise à niveau, mobilisation/ aide au projet professionnel et professionnalisation varient peu sur un an.

52 % DES FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF MOBILISENT L'AFC

En volume, les formations financées par Pôle emploi hors AIF sont en hausse par rapport à 2021 et 2020 (72 700 au deuxième trimestre 2022 contre 67 600 en 2021), l'ensemble des dispositifs concourent à cette augmentation.

GRAPHIQUE 3

RÉPARTITION DES FORMATIONS FINANÇÉES PAR PÔLE EMPLOI HORS AIF



Champ : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi entrés dans une formation financée par Pôle emploi, hors AIF
 Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

LES FORMATIONS DURENT EN MOYENNE 226 HEURES

Après la chute observée en 2021, la durée moyenne des formations suivies par les demandeurs d'emploi se stabilise autour des 230 heures [cf. tableau 2].

La baisse observée en 2021 est liée aux formations financées par le CPF autonome, ces formations étant en grande majorité de très courte durée (durée de 43 heures en moyenne au deuxième trimestre 2022).

La durée des formations AFC est en légère régression par rapport à 2021 (-11 heures). Les formations dont l'objectif est le perfectionnement, l'élargissement des compétences sont parmi les formations avec les durées moyennes les plus faibles (95 heures en moyenne) ; les formations CPF autonome y sont largement majoritaires (64%). La durée des formations avec un objectif de certification reste stable sur un an (-2 heures) et s'établit à près de 310 heures.

TABLEAU 2
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR TYPE ET OBJECTIF DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2019	2 ^e trimestre 2020	2 ^e trimestre 2021	2 ^e trimestre 2022
Ensemble	299	289	235	226
Par type de formation				
AFC	334	556	506	495
AIF	128	212	193	177
POEI	269	244	243	281
AFPR	260	265	273	267
POEC	343	315	328	332
Conseil Régional	517	612	559	538
Autres formations (OPCA, Agefiph...)	458	491	478	397
CPF Autonome	-	43	46	43
Par objectif de formation				
Certification	416	414	311	309
Professionalisation	202	269	263	262
Pré-qualification	380	244	241	215
Adaptation au poste de travail (AFPR, POEI)	263	258	261	273
Remise à niveau, savoirs de base, initiation	251	200	176	191
Mobilisation, aide au projet professionnel	272	260	282	244
Perfectionnement, élargissement des compétences	222	165	108	95
Formation à la création entreprise	61	39	44	33

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

TROIS CHAMPS DE FORMATIONS CONCENTRENT PLUS 40% DES ENTRÉES EN FORMATIONS

Au deuxième trimestre 2022, les dix premiers champs de formation concentrent un peu moins de deux-tiers des entrées en formation¹ [cf. tableau 3]. Plus précisément, cinq champs regroupent plus de la moitié des entrées en formation : le transport (18%), le développement professionnel et personnel (12% ; préparation à un concours, remise à niveau, alphabétisation, etc.), formations de gestion des organisations (9%), les langues (7%) et la manutention (6%). Au sein de ce top 10, ce sont les formations dans le domaine de l'informatique qui ont la durée moyenne la plus élevée (583 heures). En revanche, les formations à la gestion des organisations (39 heures) et en manutention (99 heures) sont relativement courtes.

TABLEAU 3
DURÉE MOYENNE PRÉVISIONNELLE DES FORMATIONS PAR DOMAINE DE FORMATION (EN HEURES)

	2 ^e trimestre 2019		2 ^e trimestre 2020		2 ^e trimestre 2021		2 ^e trimestre 2022	
	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)	Part dans les entrées en formation	Durée moyenne (en heures)
Transport	13%	198	9%	142	15%	107	18%	102
Développement personnel et professionnel	18%	300	8%	261	11%	292	12%	264
Gestion organisations	3%	120	4%	74	6%	60	9%	39
Langues	6%	240	5%	121	8%	95	7%	133
Manutention	9%	106	5%	86	6%	90	6%	99
Services commerces proximité	3%	274	2%	291	3%	217	3%	278
Prévention sécurité	4%	157	2%	116	3%	118	2%	143
Informatique et systèmes d'information	2%	511	2%	486	2%	639	2%	583
Hôtellerie restauration	5%	234	2%	196	3%	210	2%	276
Secrétariat assistantat	3%	637	2%	663	2%	544	2%	539

Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Note : Seuls les 10 premiers champs de formation du 2^e trimestre 2022 sont présentés ici.

Source : Pôle emploi, fichier des entrées en formation.

Léo LACHKAR
Direction des Statistiques, des Etudes et de l'Évaluation

1. 66 champs de formation existent actuellement dans la nomenclature.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Les données ici présentées sont calculées à partir du Fichier des entrées en formation de Pôle emploi. Ce fichier statistique est constitué à partir des trois types d'informations suivantes disponibles dans le système d'information opérationnel de Pôle emploi :

- les Attestations d'Entrée en Stage (AES) correspondant à une entrée dans un nouveau plan de formation.
- les transferts de demandeurs d'emploi en catégorie D d'inscription pour motif de formation sans AES.
- depuis le début de l'année 2020, les entrées en formation financées par la mobilisation du compte personnel de formation (données transmises par la Caisse des dépôts et consignations).

LES TYPES DE FORMATION

- **Compte personnel de formation (CPF)** : l'application « Mon compte Formation » permet aux demandeurs d'emploi de financer intégralement et de manière autonome leur formation en mobilisant leur Compte Personnel de Formation (CPF). Ces formations sont dénommées CPF Autonome.
- **Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR)** et Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POE individuelle) : d'une durée maximale de 400h, ces formations permettent au demandeur d'emploi d'acquérir des compétences nécessaires pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle emploi. Le projet d'embauche de l'employeur détermine l'aide mobilisable : CDI ou contrat d'au moins 12 mois pour la POEI, contrat de 6 à 12 mois pour l'AFPR.
- **Action de Formation Conventionnée (AFC)** : l'action de formation conventionnée par Pôle emploi vise à développer les compétences des demandeurs d'emploi inscrits, en particulier ceux de faible niveau de qualification et/ou en reconversion, pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises.
- **Aide Individuelle à la Formation (AIF)** : elle est attribuée par Pôle emploi pour financer une formation professionnelle nécessaire au retour à l'emploi ou à la création d'entreprise lorsque les autres dispositifs ne peuvent être mobilisés.
- **Autres formations** : intègrent notamment les stages financés par les Conseils régionaux et de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective, financée par les OPCO et Pôle emploi. La POE collective concerne les programmes conduisant à la découverte des métiers d'un secteur, ou d'acquérir les compétences requises pour occuper des emplois correspondant à des besoins identifiés par un accord de branche. Au contraire de la POE individuelle, la POE collective n'est pas soumise à l'obligation d'un dépôt d'offre d'emploi préalable à la mise en œuvre de la formation.

LES OBJECTIFS DE FORMATION

- **Certification** : cette catégorie comprend l'ensemble des formations sanctionnées par les passages d'une certification (diplôme, titre, certificat de qualification professionnelle).
- **Professionnalisation** : les objectifs des formations professionnalisantes sont très proches de ceux des formations certifiantes professionnelles, mais elles ne donnent lieu à aucun diplôme, titre ou certificat inscrit au RNCP.
- **Pré-qualification** : cette catégorie comprend les formations qui préparent à l'entrée dans toute formation qualifiante (i.e. certifiante ou professionnalisante), quel que soit le niveau.
- **Remise à niveau, maîtrise des savoirs de base, initiation** : il s'agit là de stages de remise à niveau ou d'initiation à des compétences ou techniques transversales à une large gamme de métiers.
- **Mobilisation, aide à l'élaboration de projet professionnel** : cette catégorie rassemble l'ensemble des stages visant à analyser les perspectives d'orientation des stagiaires en tenant compte de leurs motivations, de leurs capacités professionnelles, ainsi que des difficultés sociales qu'ils ont éventuellement rencontrées.
- **Perfectionnement, élargissement des compétences** : les formations de cette catégorie s'adressent à un public de personnes déjà opérationnelles dans leur activité professionnelle occupée ou recherchée, mais qui désirent approfondir leurs compétences ou acquérir des compétences supplémentaires.

LA RÉMUNÉRATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FORMATION

Plusieurs dispositifs de rémunération existent pour les demandeurs d'emploi :

- Les demandeurs d'emploi ayant un droit ouvert à l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) de l'Assurance chômage bénéficient pendant leur formation de l'ARE-formation (AREF). D'un montant équivalent à l'ARE, celle-ci est versée dans la limite de la durée des droits restants. Si les droits ARE ne couvrent pas toute la durée de la formation, le DE peut être indemnisé après la fin de droits en Rémunération de fin de formation (RFF), si la formation est éligible à cette allocation, ou en ASS-F (allocation de solidarité spécifique formation) s'il satisfait aux conditions d'admission de l'ASS.
- Les demandeurs d'emploi non indemnisés avant l'entrée en formation peuvent, s'ils suivent une formation conventionnée par Pôle emploi, bénéficier de la Rémunération de formation Pôle emploi (RFPE). Le montant de celle-ci dépend de la durée de la formation et de la situation personnelle du demandeur d'emploi.
- Les demandeurs d'emploi en formation peuvent aussi, sous certaines conditions, bénéficier de rémunérations versées par les Conseils régionaux

Des données complémentaires sur la formation des demandeurs d'emploi sont disponibles sur le [site](#).

Directeur de la publication
Jean BASSÈRES

Directeur de la rédaction
Cyril NOUVEAU

Réalisation
Direction des Statistiques, des Études et de l'Évaluation

Pôle emploi,
1 avenue du Docteur Gley
75987 Paris cedex 20

WWW.POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2555-8404